

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 12 septembre à 10 heures,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 08 août 2023

Nombre des Membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

**TELETRANSMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 251704599 - 2023_09
A2-D-2023-036-DE - - -

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 24/09/2023**

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ	X	X
Monsieur Mickaël VALLET		X
Madame Marie-Christine BUREAU		X
Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
Madame Véronique ABELIN-DRAPRON		X
Monsieur Christophe SUEUR		X
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX		X
Madame Anne BRACHET	X	
Monsieur Joël PAPINEAU	X	
Madame Claude BALLOTEAU	X	
Monsieur Jean-Marie PETIT	X	
Madame Martine COUSIN	X	
Madame Clotilde DEGORCAS	X	
Monsieur Régis JOUSSON		X
Monsieur Philippe LUTZ	X	

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X

Secrétaire de séance : A. PETIT

Objet : Renouvellement de la scénographie de la Halle aux vivres - Exposition Brouage se la raconte ! :

- . avenant n°1 au marché n°SB-02/23 - lot n°B02 « Cloisons-Peinture »
- . avenant n°1 au marché SB-03/23 - lot n°B03 « Revêtement de sols »

Considérant que le Syndicat mixte procède au renouvellement de la scénographie permanente de la Halle aux vivres, considéré comme l'un des volets structurants du développement de Brouage,

Considérant le marché n°SB-02/23 relatif au lot n°B02 – Cloisons – Peinture conclu avec la SAS CSP BATIMENT, d'un montant de 31 412,70 € HT,

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux, des modifications d'un faible montant doivent être réalisées pour parfaire l'achèvement de l'exposition,

Considérant la présentation des devis en moins-value et plus-value, qui entraîne une plus-value au marché de 2 083,70 € HT, soit une augmentation de 6,64 %,

Considérant que cet avenant est conclu sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la commande publique,

Considérant le marché n°SB-03/23 relatif au lot n°B03 – Revêtement de sols, conclu avec la SAS SOLS ET PEINTURE, d'un montant de 6 799,80 € HT,

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux, des modifications doivent être réalisées pour parfaire l'achèvement de l'exposition, en raison des modifications de procédé de fabrication des fournisseurs de « moquettes avec impression personnalisée »,

Considérant la présentation des devis en moins-value et plus-value, qui entraîne une plus-value au marché de 1 071,20 € HT, soit une augmentation de 15,69 %,

Considérant que cet avenant est conclu sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-5 du Code de la commande publique,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical :

DECIDE

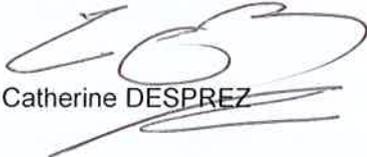
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché :
- . n°SB-02/23 relatif au lot n°B02 – Cloisons – Peinture conclu avec la SAS CSP BATIMENT,
- . n°SB-03/23 relatif au lot n°B03 – Revêtement de sols, conclu avec la SAS SOLS ET PEINTURE,

tels que joints en annexe.

- d'autoriser la Présidente à le signer.

Adopté *à l'unanimité*, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte
Et par délégation,


Catherine DESPREZ

Syndicat mixte pour la Restauration et l'Animation du site de Brouage

AVENANT N° 1

Marché de travaux n° SB – 02/23, notifié le 13 mars 2023

**Renouvellement de la scénographie de la Halle aux vivres de Brouage - MARENNES-HIERS-BROUAGE
(17230)**

Lot n°B02 : Cloisons - Peinture

Entre les soussignés :

**Madame la Présidente du Syndicat mixte pour la Restauration et l'Animation du site de
Brouage (représentant du pouvoir adjudicateur)**

Et

**SAS CSP BATIMENT
2, rue Emile Penaud
Bâtiment 15
17300 ROCHEFORT**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet de l'avenant

L'avenant a pour objet de prendre en compte la modification des travaux rendue nécessaire en cours de la réalisation des travaux afin de parfaire l'achèvement de l'opération.

Cet avenant est conclu conformément aux dispositions prévues aux articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la commande publique.

Justification de l'avenant :

En cours d'exécution des travaux, il est apparu que :

- la peinture de sol initialement prévue au marché (entrée de l'exposition) ne sera pas réalisée compte tenu qu'à l'issue des essais des projecteurs à effets « aquatiques », la lecture se fera sur le sol existant.
- les trappes de visite techniques situées dans les cloisons S3 et S4 de l'entrée de la salle d'exposition (50 x 50 cm) ne permettent pas d'accéder aux zones de rangement créées derrière ces dernières en vue d'optimiser l'espace pour l'accueil. Les trappes initiales sont remplacées par des trappes à dimensions adaptées (110x60 cm) permettant l'accès.
- le sol de l'exposition n'a pas une planéité régulière. Aussi, afin de parfaire le bas des cloisons, des plinthes (130 ml) sont mises en place par le lot S05-Agencement-Mobilier, nécessitant leur peinture aux couleurs des cloisons.
- la porte initialement prévue au marché de l'espace pédagogique créé soit remplacée par une porte coupe-feu ½ heure afin de répondre à la réglementation ERP.

Un avenant financier est donc nécessaire pour intégrer les nouvelles propositions financières qui ont pour conséquence une moins-value et une plus-value, modifiant ainsi le montant du marché.

Article 2 – Montant du marché

L'article 4 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Marché initial : 31 412,70 € HT

Montant de l'avenant en plus-value décomposé comme suit :

<i>Moins-value</i>	€ HT
Peinture sol	250,00 €
Trappe de visite	105,02 €
Total	355,02 €

<i>Plus-value</i>	€ HT
Trappe de visite - nouvelles dimensions	917,71 €
Peinture des plinthes	1 190,00 €
Porte coupe feu	330,59 €
Total	2 438,30 €

Plus-value : 2 083,28 € HT

Soit un écart de 6,64 % (y compris application de la clause de variation des prix : - 38,32 € HT)

Le montant du marché s'élève à 33 495, 98 € HT

Marché initial :	31 412,70 € HT
Avenant en plus-value :	2 083,28 € HT

	33 495,98 € HT
TVA à 20 % :	6 699,20 €

Total TTC	40 195,18 €

Les dispositions de l'article 5.3 « Modalités de variation des prix » du CCAP ne s'appliqueront pas au présent avenant.

Article 3 : Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

La notification du présent avenant rend celui-ci exécutoire.

Article 4 : Le titulaire du marché renonce à tout recours ultérieur pour des faits antérieurs au présent avenant.

LES CONTRACTANTS
Fait à LA ROCHELLE,
(cachet et signature)

Le

La Présidente du Syndicat mixte,
et par délégation,

Catherine DESPREZ

NOTIFICATION LE



CSP BATIMENT
 PEINTURE - CLOISON SECHE - REVETEMENT DE SOL

DEVIS

Nos réf : 00000144

Conçu le : 13/06/23

SYNDICAT MIXTE

85, Boulevard de la République

CS 60003

17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Edité à ROCHEFORT, le 13 juin 2023

CHANTIER : BROUAGE - PLUS ET MOINS VALUE

N°	Désignation	Un	Quant.	Prix unit.	Montant
	<u>LOT B02 - DEVIS DE PLUS ET MOINS VALUE</u>				
<u>1</u>	<u>PLUS VALUE</u>				
1.1	Fourniture et pose de porte comble en remplacement des trappes métalliques 50 x 50 (x 2)				
1.2	Fourniture et pose de porte comble 1.10 x 0.60	En	1,00	917,71	917,71
	Sous-total PLUS VALUE				917,71
<u>2</u>	<u>MOINS VALUE</u>				
2.1	Fourniture et pose de deux trappes 50 x 50	En	-1,00	105,02	-105,02
	Sous-total MOINS VALUE				-105,02

CSP BATIMENT

2, Rue Emile Penaud - Bâtiment 15 - 17300 ROCHEFORT

secretariat@cspbatiment.com / 05.79.22.04.14

RCS LA ROCHELLE 910 462 845 TVA Intracommunautaire FR79 910 462 845

SIRET 91046284500017 APE 4333Z

Assurance décennale - N° de contrat : 22034004943 - Assureur : QBE INSURANCE

Total H.T.	812,69
Total T.V.A. 20.00 %	162,54
Total T.T.C.	975,23
NET A PAYER (Euro)	975,23

Durée de validité du devis : 2 mois

A : le : / /

Signature

Devis N° 00000144

Bon pour Accord.

Signature Client :

CSP BATIMENT

2, Rue Emile Penaud - Bâtiment 15 - 17300 ROCHEFORT

secretariat@cspbatiment.com / 05.79.22.04.14

RCS LA ROCHELLE 910 462 845 TVA Intracommunautaire FR79 910 462 845

SIRET 91046284500017 APE 4333Z

Assurance décennale - N° de contrat : 22034004943 - Assureur : QBE INSURANCE



CSP BATIMENT
 PEINTURE CLOISON SECHE - REVETEMENT DE SOL

DEVIS

Nos réf : 00000166

Conçu le : 27/07/23

SYNDICAT MIXTE

85, Boulevard de la République

CS 60003

17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Edité à ROCHEFORT, le 27 juillet 2023

CHANTIER : BROUAGE / DEVIS MOINS VALUE PEINTURE DE SOL

N°	Désignation	Un	Quant.	Prix unit.	Montant
	<u>LOT B02 - CLOISONS ET PEINTURE</u>				
1	<u>PEINTURE</u>				
1.1	P3 - peinture au sol	En	-1,00	250,00	-250,00
	Sous-total PEINTURE				-250,00

Total H.T.	-250,00
Total T.V.A. 20.00 %	-50,00
Total T.T.C.	-300,00
NET A PAYER (Euro)	-300,00

Versement d'un acompte de 30 % à la commande

Durée de validité du devis : 2 mois

A : le : / /

Signature

Devis N° 00000166

Bon pour Accord.

Signature Client :

CSP BATIMENT

2, Rue Emile Penaud - Bâtiment 15 - 17300 ROCHEFORT

secretariat@cspbatiment.com / 05.79.22.04.14

RCS LA ROCHELLE 910 462 845 TVA Intracommunautaire FR79 910 462 845

SIRET 91046284500017 APE 4333Z

Assurance décennale - N° de contrat : 22034004943 - Assureur : QBE INSURANCE



CSP BATIMENT
 PEINTURE - CLOISON SECHE - REVÊTEMENT DE SOL

DEVIS

Nos réf : 00000160
 Conçu le : 11/07/23

SYNDICAT MIXTE

85, Boulevard de la République
 CS 60003
 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Edité à ROCHEFORT, le 11 juillet 2023

CHANTIER : BROUAGE - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

N°	Désignation	Un	Quant.	Prix unit.	Montant
	<u>LOT B02 - TRAVAUX DE PEINTURE</u>				
<u>1</u>	<u>PEINTURE</u>				
1.1	Peinture sur plinthes, impression et application de deux couches de finition dans le ton du mur	MI	140,00	8,50	1 190,00
	Sous-total PEINTURE				1 190,00

Total H.T.	1 190,00
Total T.V.A. 20.00 %	238.00
Total T.T.C.	1 428,00
NET A PAYER (Euro)	1 428,00

Versement d'un acompte de 30 % à la commande

Durée de validité du devis : 2 mois

A : le : / /

Signature

Devis N° 00000160

Bon pour Accord.

Signature Client :

CSP BATIMENT

2, Rue Emile Penaud - Bâtiment 15 - 17300 ROCHEFORT

secretariat@cspbatiment.com / 05.79.22.04.14

RCS LA ROCHELLE 910 462 845 TVA Intracommunautaire FR79 910 462 845

SIRET 91046284500017 APE 4333Z



CSP BATIMENT
 PEINTURE - CLOISON SECHE - REVETEMENT DE SOL

DEVIS

Nos réf : 00000149

Conçu le : 21/06/23

SYNDICAT MIXTE

85, Boulevard de la République

CS 60003

17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Edité à ROCHEFORT, le 21 juin 2023

CHANTIER : BROUAGE - PLUS VALUE PORTE CF 1/2 H

N°	Désignation	Un	Quant.	Prix unit.	Montant
	<u>LOT B02 - DEVIS DE PLUS VALUE/ PORTE CF</u>				
1	<u>PLUS VALUE</u>				
1.1	Dépose de la porte tierce à âme pleine et remplacement par une porte coupe feu 1/2 heure	En	1,00	330,59	330,59
	Sous-total PLUS VALUE				330,59

Total H.T.	330,59
Total T.V.A. 20.00 %	66,12
Total T.T.C.	396,71
NET A PAYER (Euro)	396,71

Durée de validité du devis : 2 mois

A : le : / /

Signature

Devis N° 00000149

Bon pour Accord.

Signature Client :

CSP BATIMENT

2, Rue Emile Penaud - Bâtiment 15 - 17300 ROCHEFORT

secretariat@cspbatiment.com / 05.79.22.04.14

RCS LA ROCHELLE 910 462 845 TVA Intracommunautaire FR79 910 462 845

SIRET 91046284500017 APE 4333Z

Assurance décennale - N° de contrat : 22034004943 - Assureur : QBE INSURANCE

Syndicat mixte pour la Restauration et l'Animation du site de Brouage

AVENANT N° 1

Marché de travaux n° SB – 03/23, notifié le 13 mars 2023

**Renouvellement de la scénographie de la Halle aux vivres de Brouage - MARENNES-HIERS-BROUAGE
(17230)**

Lot n°B03 : Revêtements de sols

Entre les soussignés :

**Madame la Présidente du Syndicat mixte pour la Restauration et l'Animation du site de
Brouage (représentant du pouvoir adjudicateur)**

Et

**SAS SOLS ET PEINTURE
ZI Ouest
17700 SURGERES**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet de l'avenant

L'avenant a pour objet de prendre en compte la modification des travaux rendue nécessaire en cours de leur réalisation afin de parfaire l'achèvement de l'opération.

Cet avenant est conclu conformément aux dispositions prévues aux articles L2194-1 et R2194-5 du Code de la commande publique.

Justification de l'avenant :

En cours d'exécution des travaux, il est apparu qu'entre le moment du lancement de la consultation (septembre 2022, décembre 2022 suite à la déclaration du lot infructueux) et de la passation des commandes par le titulaire du marché (mai à juillet 2023), les fournisseurs de « moquettes avec impression personnalisée » ont modifié leur procédé de fabrication, ne pouvant ainsi plus répondre à la demande concernant la moquette « B03.1 » telle que définie initialement au CCTP, à savoir une moquette ayant un graphisme spécifique imprimé, fourni par le maître d'œuvre, pour une quantité totale de 20.80 m².

En effet, eu égard de l'augmentation des charges de production, les fabricants ont arrêté définitivement la production de petites quantités et ne fabriquent dorénavant que des commandes de ce type (moquette imprimée personnalisée) pour un minimum de 100 m².

Face à cette situation et afin de conserver l'aspect et le graphisme souhaités présents sur le revêtement de sol considéré comme un atout majeur dans la scénographie, représentant le plan d'une habitation Brouageaise de l'époque du XVII^{ème} siècle et permettant au visiteur de s'immerger dans les lieux et dans l'époque, l'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé de remplacer le revêtement de sol initialement prévu par du lino. Ce support peut être imprimé sur une plus petite surface (dès 12 m²).

Cette modification du marché est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

Un avenant financier est donc nécessaire pour intégrer les nouvelles propositions financières qui ont pour conséquence une moins-value et une plus-value, modifiant ainsi le montant du marché.

Article 2 – Montant du marché

L'article 4 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Marché initial : 6 799,80 € HT

Montant de l'avenant en plus-value décomposé comme suit :

<i>Moins-value</i>	€ HT
Suppression de la prestation fourniture et pose de moquette (poste B03.1)	1 809,60 €
Geste commercial	52,00 €
Total	1 860,60 €

<i>Plus-value</i>	€ HT
Fourniture et pose LINO imprimé	2 932,80 €
Total	2 932,80 €

Plus-value : 1 071,20 € HT

Soit un écart de 15,69 % (y compris application de la clause de variation des prix : 27,20 € HT)

Le montant du marché s'élève à 7 871 € HT

Marché initial :	6 799,80 € HT
Avenant en plus-value :	1 071,20 € HT

	7 871,00 € HT
TVA à 20 % :	1 574,20 €

Total TTC	9 445,20 €

Les dispositions de l'article 5.3 « Modalités de variation des prix » du CCAP ne s'appliqueront pas au présent avenant.

Article 3 : Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

La notification du présent avenant rend celui-ci exécutoire.

Article 4 : Le titulaire du marché renonce à tout recours ultérieur pour des faits antérieurs au présent avenant.

LES CONTRACTANTS
Fait à LA ROCHELLE,
(cachet et signature)

Le
La Présidente du Syndicat mixte,
et par délégation,

Catherine DESPREZ

NOTIFICATION LE

SOLS ET PEINTURE
ZI OUEST
17700 SURGERES



EXPOSITION PERMANENTE
HALLE AUX VIVRES DE BROUAGE
PROJET de SCENOGRAPHIE
ASANA Architectes
DPGF LOT B03 REVETEMENTS DE SOL

NUMERO	LIBELLE	UNITES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
B03.1	Revêtement de sol moquette avec graphisme personnalisé sur faux-plancher	m ²	20,80	87,00	1 809,60
B03.1	Revêtement de sol moquette avec graphisme personnalisé sur faux-plancher	m ²	- 20,80	87,00 -	1 809,60
B03.1	Revêtement de sol lino avec graphisme personnalisé sur faux-plancher	m ²	20,80	141,00	2 932,80
B03.1	Revêtement de sol moquette avec graphisme personnalisé sur faux-plancher - AVANTAGE COMMERCIAL_M.AKA	m ²	20,80 -	2,50 -	52,00
B03.2	Revêtement de sol moquette NOIRE	m ²	42,60	94,75	4 036,35
B03.3	Revêtement de sol moquette imprimée	m ²	8,30	92,64	768,91
B03.4	Gestion des déchets	Ens	1,00	184,94	184,94
MONTANT TOTAL HT					7 871,00
TVA 20%					1 574,20
MONTANT TOTAL TTC					9 445,20

Dressé quant au cadre par le maître d'œuvre.

Lu, complété quant aux prix et aux quantités, et accepté pour être joint à mon acte d'engagement en date du :

3-août-2023